



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-134

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Escamps – Instauration de la déclaration préalable lors des travaux de ravalement de façade

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à 09 h 00 à l'Espace culturel de la commune d'Appoigny, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 47

votants : 59 dont 12 pouvoirs

Etaients présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Sylvie DUMESNIL, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Pierre FERRIER, Patrick PICARD, Stéphan PODOR, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Dominique CHAMBENOIT à Anna CONTANT, Carole CRESSON-GIRAUD à Crescent MARAULT, Mathieu DEBAIN à Nicolas BRIOLLAND, Raymonde DELAGE à Céline BÄHR, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Isabelle JOAQUINA à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU à Emilie LAFORGE, Rémi PROU-MÉLINE à Mani CAMBEFORT, Arminda GUIBLAIN à Daniel CRENE, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Michel DUCROUX, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard RIAANT, Olivier FELIX.

Secrétaire de séance : Marie-Ange BAULU.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Au regard des dispositions du Code de l'urbanisme et notamment son article R 421-17-1, il est souhaité soumettre à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune d'Escamps, les travaux de ravalement de façade afin d'assurer une cohérence avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades sur le territoire de la commune d'Escamps.

Vote du conseil communautaire :

| | |
|-----------------------------|------|
| - voix pour | : 59 |
| - voix contre | : 0 |
| - abstention | : 0 |
| - n'a pas pris part au vote | : 0 |
| - absents lors du vote | : 5 |

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 06.07.22